

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 17 août 2018 modifiant la décision du 9 octobre 2017 portant délégation de signature (direction de l'immigration)

NOR : INTV1822458S

Le directeur de l'immigration,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu le décret du 27 septembre 2017 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale du ministère de l'intérieur - M. BESANCENOT (Hugues) ;

Vu l'arrêté du 12 août 2013 modifié portant organisation interne de la direction générale des étrangers en France ;

Vu la décision du 9 octobre 2017 modifiée portant délégation de signature (direction de l'immigration),

Décide :

Art. 1^{er}. – Le I (sous-direction des visas) de l'article 1^{er} de la décision du 9 octobre 2017 susvisée est modifié, à compter du 1^{er} septembre 2018, comme suit :

- au 6^o, les mots : « Jean-Marie Jégo » sont remplacés par les mots : « Matthieu Pimont » ;
- au 7^o, les mots : « Mme Julie Wington, attachée principale d'administration de l'Etat, » sont remplacés par les mots : « M. Thomas Kupisz, secrétaire des affaires étrangères principal, ».

Art. 2. – Le II (sous-direction du séjour et du travail) de l'article 1^{er} de la même décision est modifié comme suit :

- le 1^o est remplacé par les dispositions suivantes : « 1^o Mme Isabelle Burel, sous-préfète hors classe détachée en qualité d'administratrice civile hors classe, adjointe au sous-directeur du séjour et du travail et chef du bureau de l'immigration professionnelle, à compter du 4 septembre 2018 ; ».
- au 6^o, les mots : « M. Pierre-Yves Argat, attaché d'administration de l'Etat, adjoint » sont remplacés par les mots : « Mme Béatrice Perez, attachée d'administration de l'Etat, adjointe ».

Art. 3. – Après l'article 1^{er} de la même décision est inséré un article 1-1 ainsi rédigé :

« *Art. 1-1.* – Délégation est donnée aux agents ci-après désignés, à l'effet de saisir et de valider les demandes d'achat et les services faits dans chorus formulaires :

- « 1^o M. Jean-Sébastien Herbaut, secrétaire administratif, assistant de direction ;
- « 2^o Mme Monique Laugié, adjoint administratif de 1^{re} classe, assistante de direction ;
- « 3^o Mme Carine Lecouffe, secrétaire administrative de classe normale, assistante budgétaire au bureau de la prospective et du soutien de la sous-direction de la lutte contre l'immigration irrégulière. »

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 août 2018.

H. BESANCENOT